



Dossier d'Appel d'Offres national pour les travaux de réhabilitation du tunnel de Soumbédioune

N° D /1732/A3

RELANCE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal « l'AS » du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence Des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal), agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens, comme Maître d'Ouvrage Délégué, a obtenu des fonds de l'Etat du SENEGAL (BCI 2025) et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de réhabilitation du tunnel en un (01) seul lot.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux cités ci-dessus.

Le délai d'exécution des travaux sera au maximum de **douze (12) mois**.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert en application des dispositions du Code des Marchés publics (décret 2022-2295 du 28 Décembre 2022), et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence

Tel : +221 33 869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; cthiam@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de **8H00 à 17H00 à partir du 05 mars 2025**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre

du Marché, d'au moins 1 000 000 000 **de Francs CFA** ; Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées ;

- avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour des travaux de construction, de 6 000 000 000 de Francs CFA au moins **au cours des trois (03) dernières années à partir de 2021** et ayant présenté une situation financière saine et positive. Dans le cas d'un groupement, les chiffres pour chacun des membres du groupement seront ajoutés pour déterminer si cette condition est remplie.

Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2021 (2021,2022 et 2023);

- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2020 avec une valeur minimum de **_deux milliards quatre cent millions Francs CFA (2 400 000 000)**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés
- L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature du Maître d'Ouvrage et devront préciser :
 - l'intitulé du projet,
 - les principales caractéristiques,
 - le montant des travaux,
 - la période de réalisation,
 - et toute information pertinente.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cinquante mille (50 000) Francs CFA par versement au compte **n° SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-dessous à compter du **05 mars 2025**.

Un exemplaire du DAO reste disponible et gratuitement consultable pour les entreprises qui le désirent.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL au plus tard le **10 avril 2025 à 10 heures 30 minute GMT**.

Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la salle de réunion de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessous **le 10 avril 2025 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) de Francs CFA**. La garantie de soumission doit émaner d'une institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget.

La garantie de soumission doit rester valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres demeureront valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Agence des Travaux et de Gestion des Routes, sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence – Dakar –Téléphone : 33 869 07 51.**

Une visite de site sera organisée **le 18 Mars 2025 à 09h00mn**. Le lieu de rendez-vous sera directement sur site. Personne contact : M. Ibrahima POUYE – TEL : 77 450 43 98.

Le Directeur Général